

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201103-102_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trois Novembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.102/2020

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour le festival « Tous Yeux Tout Torreilles »

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que le festival « Tous Yeux Tout Torreilles » fait partie de la programmation culturelle de la ville de Torreilles depuis maintenant plus de trente ans. Durant l'été 2021, ce dernier s'étendra à des nombreuses soirées et moments festifs éclectiques qui se dérouleront tout au long de l'été.

Le budget prévisionnel du festival a été établi pour un montant de 110 000.00 € en dépenses. En recettes, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une subvention qui viendra compléter le produit de la billetterie, des partenariats privés et de la participation communale.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la programmation culturelle de la ville pour l'été 2021.

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2021 s'élève à 110 000.00 €.

- SOLLICITE le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 05 NOV 2020

et publication du : 05 NOV 2020

Torreilles le 05 NOV 2020

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

